

AFFAIRE N° 43

AUGMENTATION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre l'étoffement de l'encadrement du personnel de la Commune, je vous propose de compléter l'effectif comme suit :

- 8 postes d'Attaché de 2ème Classe (I.B. 340-579),
- 3 postes de Technicien Territorial (I.B. 274-474).

MONSIEUR JEAN-MAX NATIVEL DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions FINANCES et ENTREPRISE MUNICIPALE

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

